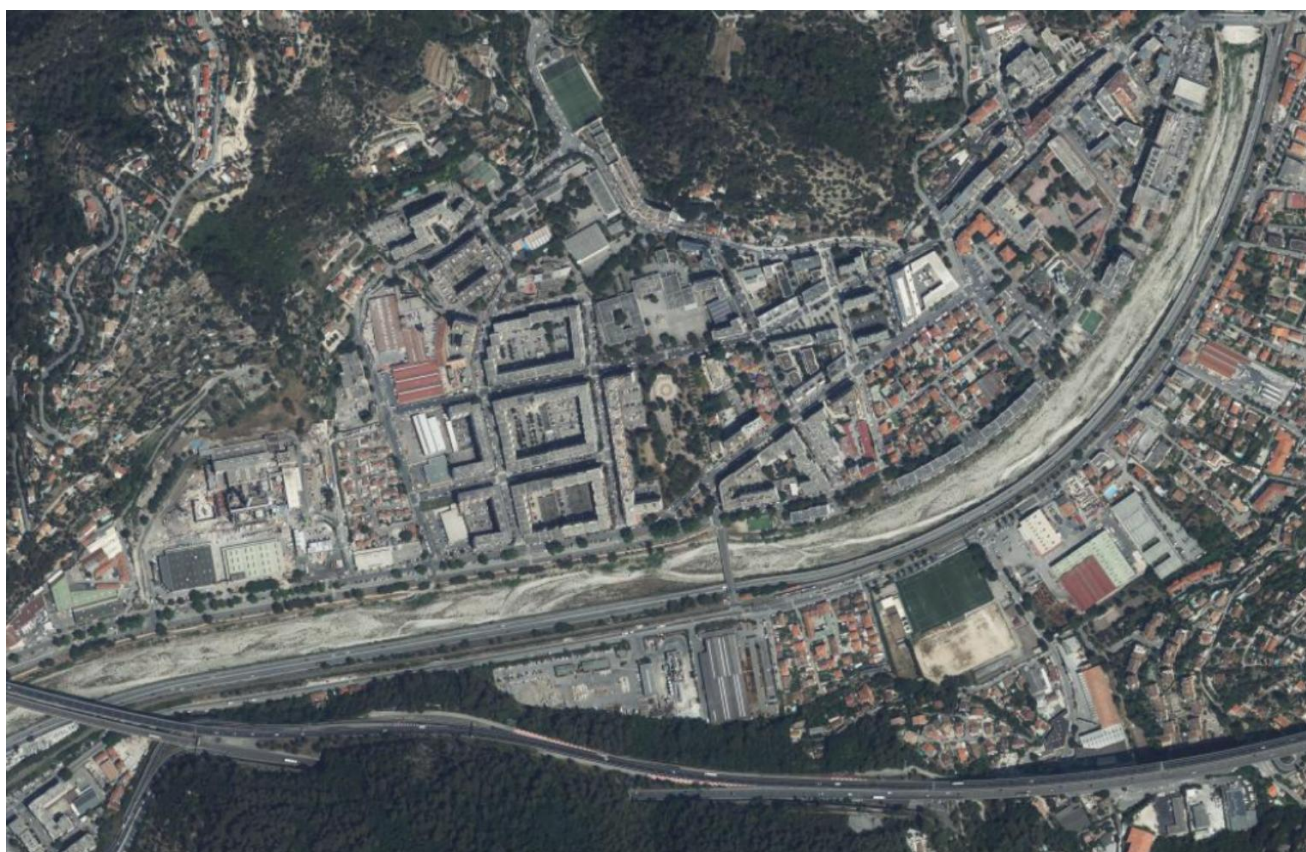


Projet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de l'Ariane Commune de Nice

Demande d'examen au cas par cas

Annexe 6 - Formulaire d'Evaluation des Incidences Natura 2000



SOMMAIRE

I -	DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION	4
II -	DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE	13
III -	ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE	14
III.1 -	PROTECTIONS	14
III.2 -	USAGES	16
III.3 -	MILIEUX NATURELS ET ESPECES	16
III.3.1 -	REPORTAGE PHOTO	17
III.3.2 -	HABITATS NATURELS DONT LA CONSERVATION JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE	22
III.3.3 -	ESPECES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES DONT LA CONSERVATION JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE	23
III.3.4 -	OBJECTIFS DE CONSERVATION	25
III.3.5 -	FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET CONSIDERATIONS ECO-PAYSAGERES	26
IV -	INCIDENCES DU PROJET	27
V -	PROPOSITIONS DE MESURES / PRECONISATIONS	28
VI -	CONCLUSION	29



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000	
---	---

Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidencesignificative sur un site Natura 2000.*

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :**Nom (personne morale ou physique) :** Métropole Nice Côte d'Azur**Commune et département :** Nice (06)**Adresse :** 5 rue de l'hôtel de ville 06364 NICE Cedex 4**Contact :** Cheffe de projet : Yasmine Malivel**Téléphone :** 04 89 98 19 37**Email :** yasmine.malivel@nicedazur.org**Nom du projet :** Projet du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) concernant la rénovation du quartier de L'Ariane**A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?** Le projet doit faire l'objet d'une demande d'examen au cas par cas.**I - DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION****a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Dans le cadre de la convention ANRU et de l'ajustement mineur en cours de signature, le présent projet de renouvellement urbain du quartier de l'Ariane s'organise autour de 3 secteurs d'intervention aussi bien sur le logement que sur les espaces publics. 67 760 m² sont ainsi concernés par des interventions d'ordre différents.

3 secteurs d'interventions sont retenus :

- Au sud, l'entrée de quartier,
- La place de l'Ariane centralité du quartier,
- Les berges qui sont à réaménager avec l'arrivée du tramway.

Au sud, les principales interventions sur **le logement** portent sur la démolition de 160 logements et la réhabilitation de 166 logements appartenant à Côte d'Azur Habitat (CAH) :

- 9 243 m² d'assiette foncière,
- 11 304 m² de SDP démolition,
- 11 620 m² de SDP réhabilitation.

Ces opérations sont accompagnées **d'aménagements de proximité** afin de reprendre les voiries adjacentes. Il s'agit des voies : Guiglionda de Sainte-Agathe et partiellement les rues Amédée VII et Anatole de Monzie pour une surface de **6 700 m²**.

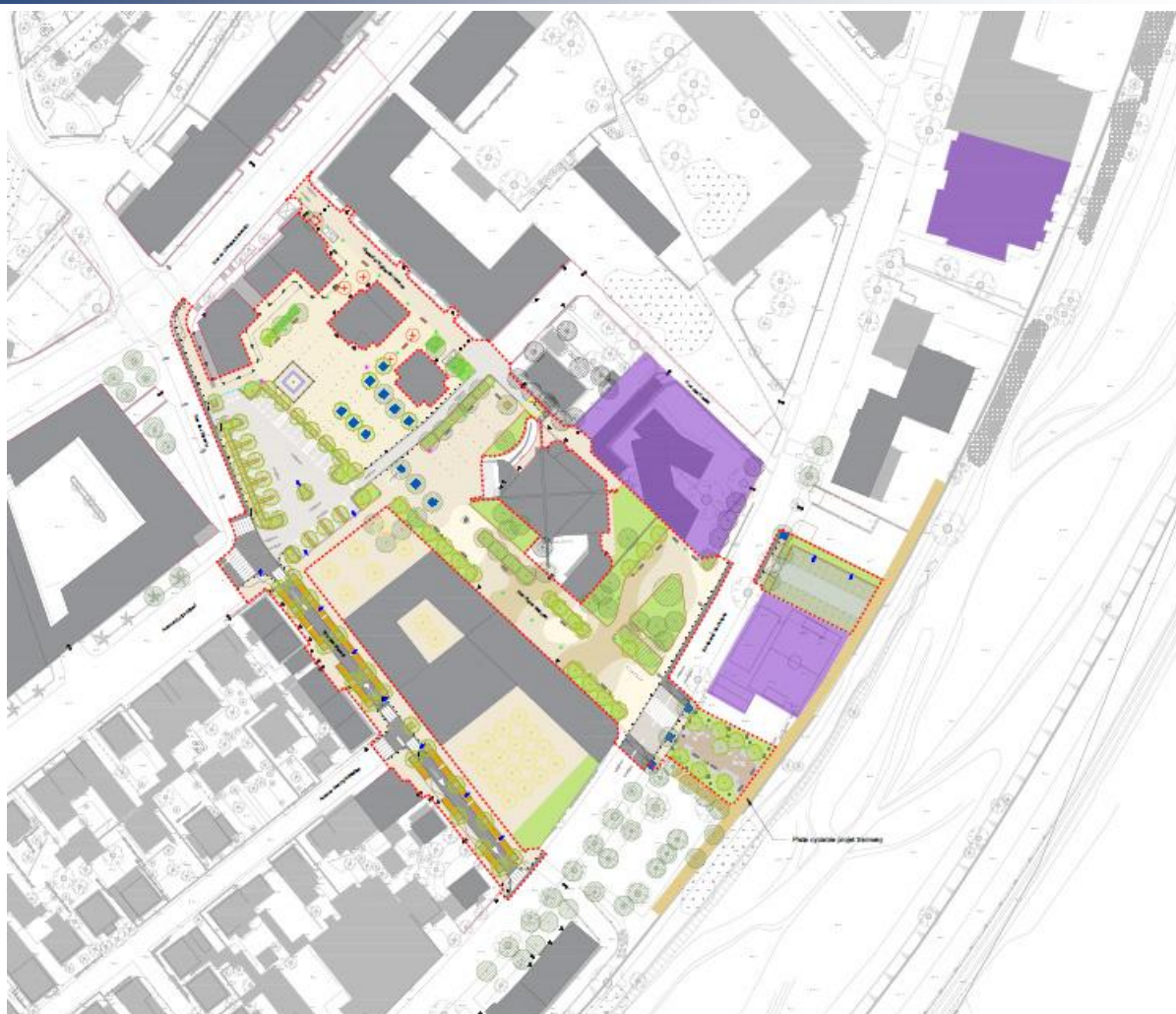
Au centre, les principales interventions sur **le logement** concernent la réhabilitation des résidences des Sittelles et des Ménestrels de CAH pour une surface de **4 454 m² d'assiette foncière**.

Concernant les équipements publics, le **groupe scolaire** prend place sur une assiette foncière de **4 066 m²** et la **recyclerie** sur une surface de **1 808 m²** d'assiette foncière. De plus, le projet comprend également la **requalification de la place de l'Ariane** prenant place sur une surface de **9 313 m² d'assiette foncière**. Il intègre

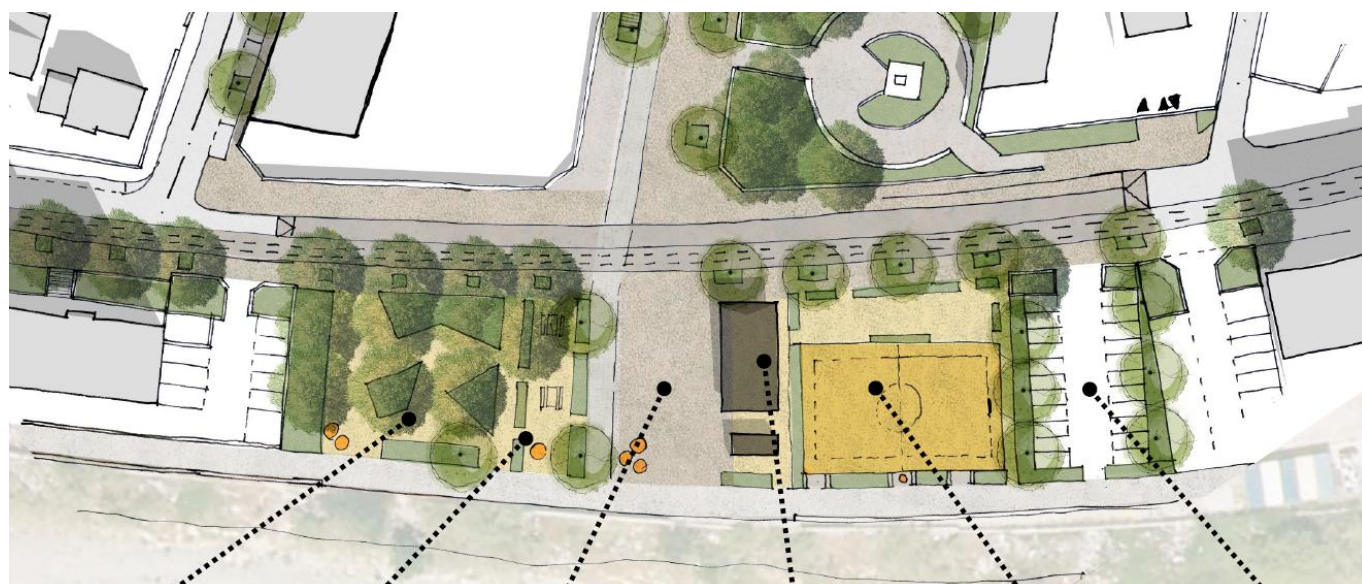
également l'ouverture du chemin du canal des Arrosants, la requalification du cours Albert Camus et la création du street workout des berges pour une surface totale de **6 802 m²**

De plus, le projet prévoit l'aménagement **des berges qui** vient accompagner l'implantation de la ligne de tramway pour une surface totale de : **25 407 m²** permettant ainsi d'améliorer durablement la desserte du quartier et de renforcer son accessibilité par les transports en commun.

Soit au total : 67 760 m² de surfaces concernées par des opérations de démolition et réhabilitation, création d'équipements et requalification d'espaces publics.



Plan projet du secteur A au nord



Un jardin sous les arbres
agrémenté de jeux

Des noues plantées pour
différencier les espaces

Une esplanade ouverte sur le
Pavillon agrémentée de jeux

Une Halle ouverte pour
accueillir des événements
Un Kiosque et des sanitaires

Un Espace Sportif avec des
équipements ouverts

Un parking ombragé

Aménagement des bords de berges en secteur nord



Aménagement des bords de berges en secteur est



Aménagement des bords de berges en secteur sud



Plan projet du secteur C au sud

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : quartier de l'Ariane

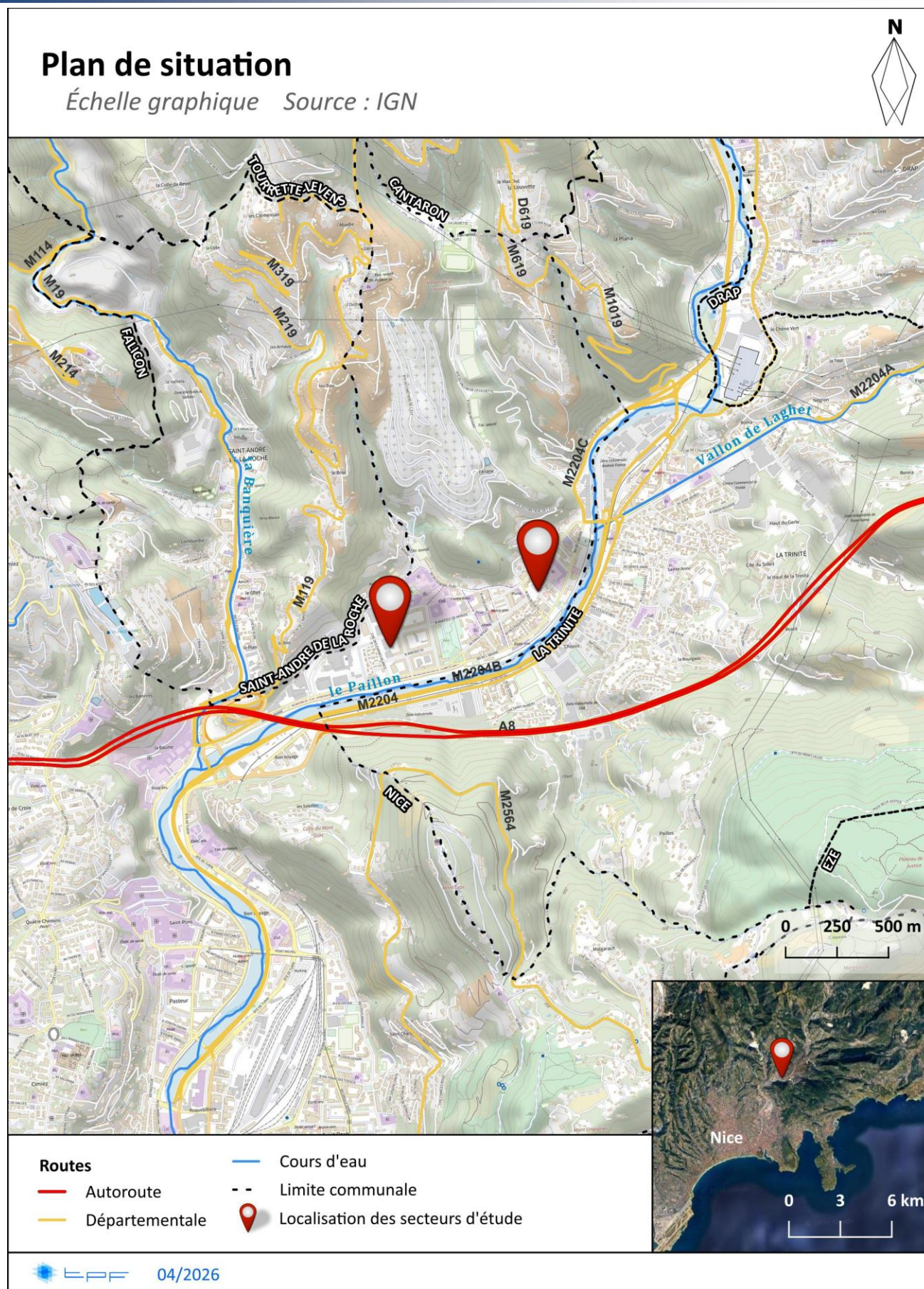
Nom de la commune : Nice

N° Département : 06

Lieu-dit : -

Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?

Le site n'est concerné par aucun périmètre écologique. Il s'inscrit dans un contexte fortement urbanisé peu voire pas favorable au développement de milieux remarquables. Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) *Corniche de la Riviera* (FR9301568) à environ 420 m au sud du projet.



Échelle graphique Source : Google



c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

- Emprises en phase chantier : 67 760 (m²)
- Longueur (si linéaire impacté) : 1,1 (km)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²
☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²
☒ > 10 000 m² (> 1 ha)
AMENAGEMENTS CONNEXES

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

En phase chantier, le projet comprendra les installations de la base de vie. Des mesures seront prises afin de ne pas perturber le trafic au niveau des zones de travaux, particulièrement lors des aménagements de voirie.

L'ensemble des réseaux de gestion des eaux pluviales sera repris dans le cadre des nouveaux aménagements.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention

- **Projet, manifestation :**

☒ diurne

☐ nocturne

- **Durée précise si connue :** environ 3 ans

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☒ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- **Période précise si connue :**

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☒ Printemps

☒ Automne

☒ Été

☒ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ **autre (préciser) : aménagement en différentes phases entre fin 2022 et en 2032 :**

- Place de l'Ariane, cours Albert Camus et berges : 2027/2028,
- Groupe scolaire : 2029/2031,
- Démolition/réhabilitation et résidentialisation Saint Joseph Chênes Blancs : 2028/2032.

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les aménagements liés à la gestion des eaux pluviales des différents aménagements feront l'objet d'un entretien annuel destiné à maintenir leur fonctionnalité dans le temps.

Les aménagements paysagers seront entretenus uniquement de façon mécanique, sans usage de produits phytosanitaires.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €☐ de 20 000 € à 100 000 €☐ de 5 000 à 20 000 €☒ > à 100 000 €

II - DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

☒ **Rejets dans le milieu aquatique**

En phase de chantier, un dispositif d'assainissement provisoire sera mis en place afin de gérer les eaux et les rejets. En phase d'exploitation, les eaux seront évacuées vers le réseau d'eaux pluviales existant.

Le projet n'est pas de nature à modifier le risque d'inondation, déjà identifié à proximité de la zone d'étude, située dans le lit majeur du Paillon selon l'Atlas des Zones Inondables. Il convient de préciser que la zone d'étude se situe en dehors des secteurs réglementés par le PPR Inondation du Paillon.

Par ailleurs, le projet n'entraîne aucune imperméabilisation supplémentaire, le site étant déjà entièrement revêtu. Son influence sur les écoulements hydrauliques est donc négligeable à l'échelle du périmètre du projet.

Enfin, bien qu'une partie de la place de l'Ariane soit concernée par le zonage du futur Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), cette évolution réglementaire a été prise en compte dans la conception des aménagements, afin d'assurer leur compatibilité avec la nouvelle cartographie des zones à risque.

☒ **Pistes de chantier, circulation**

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet. La circulation des engins de chantier sera régulée par un plan de circulation en phase travaux.

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

☒ **Poussières, vibrations**

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet.

☒ **Pollutions possibles**

En phase chantier, il existe un risque de pollution des eaux souterraines lié à la présence d'une zone potentielle sujette aux remontées de nappe sous la zone d'étude. Une étude hydrogéologique sera réalisée en phase PRO afin de déterminer la présence de la nappe et de définir les éventuelles modalités de chantier et les préconisations à prendre.

Des dispositions seront mises en œuvre en phase chantier avant rejet des eaux de ruissellement de chaussée dans le réseau d'eau pluviale existant afin d'éviter toute pollution.

Dans sa globalité, le projet autorisé par la MEC ne modifiera pas la qualité des eaux et la zone d'influence est limitée au périmètre du projet.

☒ **Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation**

Le bruit et l'animation occasionnés par les travaux, et notamment la circulation d'engins de chantier, ne sont pas susceptibles de déranger de manière significative les espèces animales lors de leurs activités quotidiennes (déplacements, recherche alimentaire...). En effet, la zone d'étude n'est pas favorable à la présence d'espèces.

Les impacts potentiels seront temporaires et faibles.

La zone d'emprise des travaux sera délimitée et clôturée afin d'éviter tout impact fortuit en dehors de la zone d'implantation.

☒ **Bruits**

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet.

☐ Autres incidences

III - ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

III.1 - PROTECTIONS

Le projet est situé en :

- | | |
|---|---|
| ☐ Réserve Naturelle Nationale | ☐ Parc Naturel Régional |
| ☐ Réserve Naturelle Régionale | ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) |
| ☐ Parc National | ☐ Réserve de biosphère |
| ☐ Arrêté de protection de biotope | ☐ Site RAMSAR |
| ☐ Site classé | |
| ☐ Site inscrit : | |
| ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection | |

Le site n'est concerné par aucun périmètre écologique. Il s'inscrit dans un contexte fortement urbanisé peu, voire pas favorable au développement de milieux remarquables.

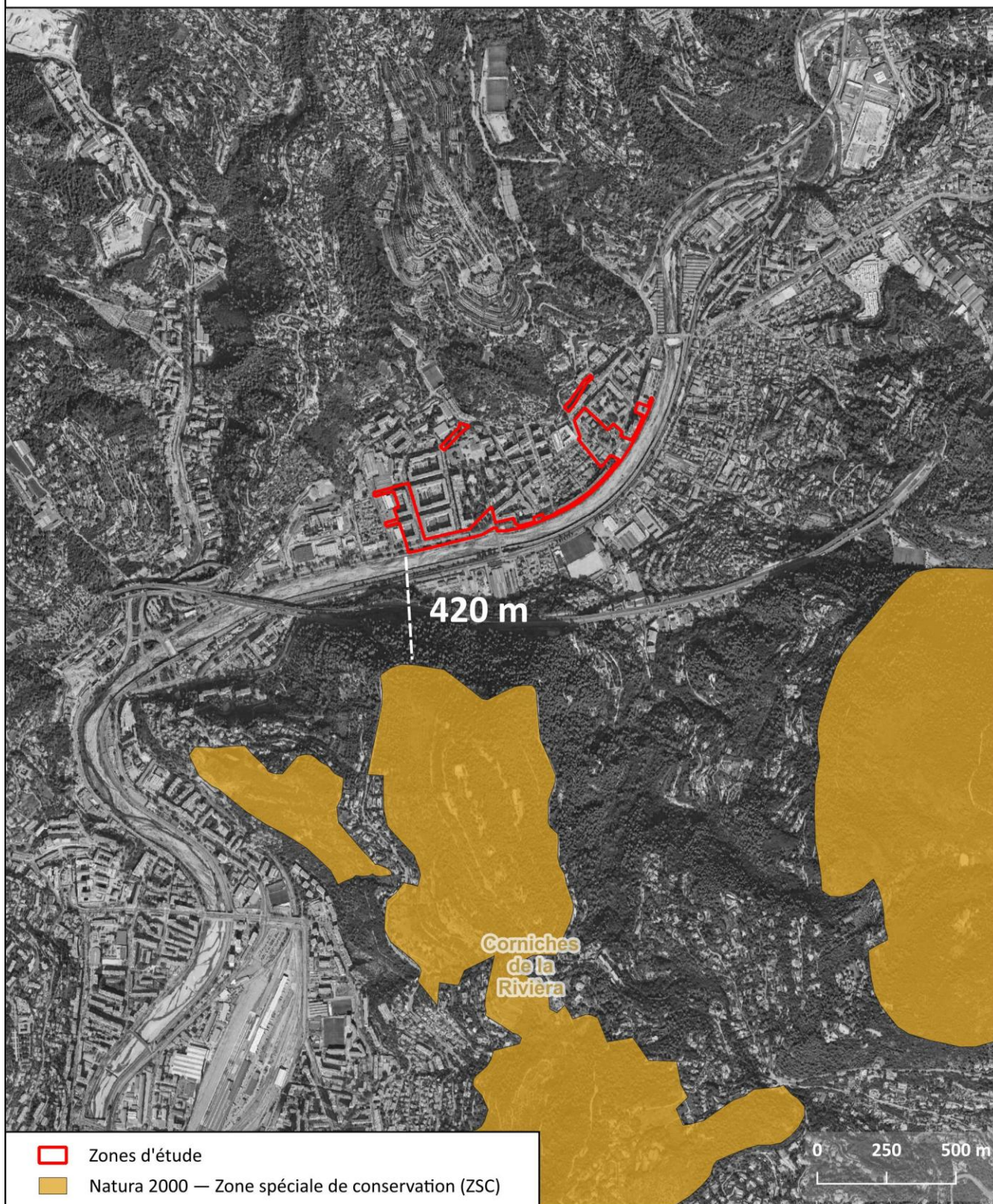
Les sites protégés les plus proches sont les suivants :

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) terrestre de type II *Mont Vinaigrier - Observatoire*, à environ 700 m au sud-ouest,
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) *Corniche de la Riviera* (FR9301568) à environ 420 m au sud,
- Espace Naturel Sensible *Parc Naturel Départemental de la Grande Corniche*, à environ 1,2 km au sud-est,
- Site du Conservatoire des Espaces Naturels PACA *Observatoire de Nice Mont-Gros*, à environ 1,4 km au sud,
- ZNIEFF Terrestre de type I *Grande Corniche et Plateau de la Justice* à environ 1,2 km au sud-est,
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) *Falaises de la Riviera*, à environ 2 km au sud-est,
- Parc Naturel Régional des *PréAlpes d'Azur*, à 10 km au nord-ouest.

La zone de projet est séparée des zones les plus proches, notamment par le fleuve le Paillon, la pénétrante du Paillon et l'autoroute A8.

Localisation des sites Natura 2000

Échelle graphique Source : Google, Dreal PACA



Zones d'étude



Natura 2000 — Zone spéciale de conservation (ZSC)



07/2026

III.2 - USAGES

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--|---|
| ☐ Aucun | ☒ Perturbations diverses (inondation, incendie...) : la zone d'étude est située dans le lit majeur du Paillon selon l'Atlas des Zones Inondables |
| ☐ Pâturage / fauche | ☐ Cabanisation |
| ☐ Chasse | ☒ Construite, non naturelle : zone urbaine composée d'immeubles et activités économiques. |
| ☐ Pêche | ☒ Autre (préciser l'usage) : Voirie routière |
| ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) | |
| ☐ Agriculture | |
| ☐ Sylviculture | |
| ☐ Décharge sauvage | |

Commentaires : Il s'agit d'une zone urbanisée, comportant des habitations de type maisons individuelles et logements collectifs, des zones de voiries et d'activités.

Le site est inclus dans une zone urbaine dense. Il se compose principalement de :

- Habitat collectif (réhabilitation, démolition-reconstruction, résidentialisation des résidences Saint-Joseph, Sittelles, Chênes Blancs et Ménestrels),
- Équipements publics (création d'un groupe scolaire),
- Équipement et activité à vocation sociale et solidaire (recyclerie),
- Espaces publics et voiries (requalification du cours Albert Camus, canal des Arrosants, etc.),
- Espaces paysagers aménagés (rénovation de la place de l'Ariane, aménagement des berges).

Il s'agit donc d'un secteur déjà urbanisé faisant l'objet d'une requalification et d'une dédensification qualitative, sans extension sur des espaces naturels ou agricoles.

III.3 - MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

III.3.1 - REPORTAGE PHOTO

Photographies de la zone d'implantation

Échelle graphique Source : Google



 Zones d'étude

 Prises de vue

 EPF 04/2026



Image 1 : Vue depuis la Rue des Bleuets en direction du nord-est



Image 2 : Vue depuis le nord de la Rue des Bleuets



Image 3 : Vue du City stade en direction du nord-est depuis le boulevard de l'Ariane



Image 4 : Vue de la résidence Saint-Joseph en direction de l'est depuis le Chemin des Chênes Blancs



Image 5 : Vue en direction du sud de la résidence des Chênes Blancs depuis la rue Anatole de Monzie



Image 6 : Vue du chemin du Canal des Arrosants en direction du nord-est depuis le chemin du Cimetière de l'Est



Image 7 : Vue du cour Albert Camus en direction du nord depuis la rue Raoul Ponchon

III.3.2 - HABITATS NATURELS DONT LA CONSERVATION JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE

Dans ce formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000, seuls les espèces et habitats ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche du site du projet (ZSC *Corniches de la Riviera*) sont prises en compte.

Le Formulaire Standard de Données (FSD – mai 2015) du site indique la présence de 13 habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats – Faune – Flore. Deux d'entre eux sont désignés comme prioritaires par la Directive « Habitats ». Le tableau suivant présente la liste des habitats ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000, ainsi que l'estimation de leur taux de recouvrement, telle qu'elle figure dans le FSD et dans le DOCOB du site.

Code EUR	Types d'habitats présents	Superficie en ha (% de la ZSC)	Cochez si présent sur la zone d'étude
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> endémiques	8 (0,5 %)	
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	0,01 (< 0.01%)	
5330	Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	57 (3,54 %)	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	30 (1,86 %)	
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	58 (3,6 %)	
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	0,3 (0,02 %)	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	2,3 (0,14 %)	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	52 (3,23 %)	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0 (< 0.01%)	
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	2,5 (0,15 %)	
9320	Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	28 (1,74 %)	
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	187 (11,62 %)	
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	157 (9,76 %)	

III.3.3 - ESPECES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES DONT LA CONSERVATION JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE

Seules les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche (ZSC *Corniches de la Riviera*) sont reprises ici.

Tableau récapitulatif des espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire de la ZSC

Code EUR	Nom	Cochez si présente sur la zone d'étude	Effectifs	Statut sur la ZSC			
				Résidence	Nicheuse	Hivernante	Étape migratoire
Invertébrés							
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne		Rare			
1074	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du prunellier		Très rare			
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise		Commune			
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée		Rare			
4035	<i>Gortyna borelii lunata</i>	Noctuelle des Peucédans		Très rare			
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant		Rare			
Amphibiens							
6211	<i>Speleomantes strinatii</i>	Spélerpès de Strinati		Présente			
Reptiles							
6137	<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe		Présente			
Mammifères							
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe		Très rare			
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers		Rare			
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein		Très rare			
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin		Très rare			
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées		Très rare			
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin		Très rare			
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe		Rare			
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe		Rare			
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe		Très rare			
Flore							
6176	<i>Acis nicaeensis</i>	Nivéole de Nice		Commune			

Les espèces ci-dessous sont signalées dans le FSD comme importantes.

Espèces désignées comme importantes dans le FSD

Nom	Abondance sur le site Natura 2000	Cochez si présente sur la zone d'étude
Flore		
<i>Allium chamaemoly</i>	Présente	
<i>Ampelodesmos mauritanicus</i>	Présente	
<i>Anthyllis barba-jovis</i>	Présente	
<i>Brassica montana</i>	Présente	
<i>Centaurea leucophaea</i> subsp. <i>controversa</i>	Présente	
<i>Ceratonia siliqua</i>	Présente	
<i>Chamaerops humilis</i>	Présente	
<i>Cneorum tricoccon</i>	Présente	
<i>Coronilla valentina</i>	Présente	
<i>Crocus ligusticus</i>	Présente	
<i>Drimia maritima</i>	Présente	
<i>Heteropogon contortus</i>	Présente	
<i>Lavatera maritima</i>	Présente	
<i>Lavatera punctata</i>	Présente	
<i>Ophrys aurelia</i>	Présente	
<i>Picris altissima</i>	Présente	
<i>Romulea columnae</i>	Présente	
<i>Scilla hyacinthoides</i>	Présente	
<i>Securigera securidaca</i>	Présente	
<i>Silene badaroi</i>	Présente	
<i>Sinapis pubescens</i>	Présente	
<i>Stachys ocymastrum</i>	Présente	
<i>Stipa capensis</i>	Présente	

III.3.4 - OBJECTIFS DE CONSERVATION

Ci-après la liste des objectifs de conservation hiérarchisés tels qu'ils ont été développés dans le tome 2 du Document d'Objectifs.

CODE	PRIORITE	INTITULE
ZONES HUMIDES ET RIVERAINES		
OC1	1	Veiller à la conservation des habitats réduits ou ponctuels remarquables
MILIEUX SOUTERRAINS : Grottes et galeries naturelles		
OC2	1	Conserver l'intégrité des écosystèmes souterrains
MILIEUX ROCHEUX		
OC3	1	Préserver l'intégrité des écosystèmes rocheux
OC4	1	Conserver les formations rocheuses côtières
MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS		
OC5	1	Conserver les milieux ouverts et favoriser la diversité biologique
MILIEUX FORESTIERS		
OC6	2	Conserver les habitats forestiers à enjeux
MILIEUX ET PAYSAGES ANTHROPIQUES		
OC7	1	Conserver et restaurer un réseau de gîtes à chiroptères et d'habitats du Spélerpès de Strinati
OC8	1	Conserver et restaurer les corridors écologiques
ESPECES		
OC9	1	Conserver le Spélerpès de Strinati
OC10	1	Conserver le Phyllodactyle d'Europe
OC11	1	Conserver les populations de chiroptères (notamment Petit et Grand rhinolophes)
OC12	1	Conserver les populations de Noctuelle des Peucédans
OC13	2	Conserver les autres populations d'insectes d'intérêt communautaire
OC14	1	Conserver les populations d'importance mondiale de la Nivéole de Nice
OC15	2	Lutte contre les espèces invasives

Commentaires :

Sur l'ensemble des espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche, aucune n'a été identifiée lors des inventaires de terrain réalisés par le bureau d'étude Naturalia.

L'aire d'étude ne présente aucun enjeu écologique particulier. En effet, l'aire concernée est construite, en zone urbaine relativement dense et imperméabilisée sur la quasi-totalité de sa surface.

Seuls sont présents quelques arbres et arbustes isolés et zones enherbées / jardin d'agrément entretenus régulièrement.

L'aire d'étude n'est pas favorable à la présence d'espèces faunistiques ou floristiques d'intérêt patrimonial ou réglementaire. Les cortèges d'espèces sont très banals composés essentiellement d'espèces communes assez généralistes et adaptées aux conditions urbaines. Quelques reptiles et oiseaux communs peuvent fréquenter la zone.

III.3.5 - FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET CONSIDERATIONS ECO-PAYSAGERES

L'aire d'étude est située en zone urbaine dense, totalement déconnectée de toute trame verte ou bleue située à proximité (vallée du Paillon au sud et est, et espaces collinaires boisés au nord-ouest).

IV - INCIDENCES DU PROJET

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

- **Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) d'intérêt communautaire**

Le projet de réaménagement se situe en dehors de tout site Natura 2000. Aucun habitat d'intérêt communautaire (ayant justifié de la désignation des sites Natura 2000) n'a été mis en évidence dans la zone d'influence du projet. L'emprise du projet concerne essentiellement de terrains artificialisés (habitations et jardins, routes, activités, parkings).

L'impact du projet sur les milieux biologiques, floristiques et faunistiques, en termes de destruction ou de détérioration de l'habitat, est considéré comme nul.

La maîtrise de l'emprise des travaux, ainsi que la lutte contre les espèces végétales envahissantes permettront de limiter les impacts fortuits du projet.

Le projet n'aura **pas d'incidence prévisible sur les habitats naturels** ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche.

- **Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus)**

Des espèces d'intérêt communautaire peuvent occasionnellement survoler le site de manière très ponctuelle. Toutefois, celui-ci n'est pas favorable à l'établissement des espèces sur site pour l'alimentation ou la reproduction.

Les incidences sur les populations du site Natura 2000 voisin seront donc nulles.

Parmi l'ensemble des espèces inventoriées sur la zone d'étude, aucune n'a permis la désignation des sites Natura 2000 concernés.

Les niveaux d'impacts résiduels sont considérés comme négligeables.

- **Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation,...)**

Les aménagements du projet n'induiront aucune rupture fonctionnelle pour les espèces. Il n'aura cependant **pas d'incidence prévisible sur les espèces** ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche.

V - PROPOSITIONS DE MESURES / PRECONISATIONS

Le projet n'aura pas d'incidences sur le milieu naturel. Il n'implique aucune consommation supplémentaire d'espaces naturels.

Cependant, quelques espèces végétales exotiques envahissantes peuvent être présentes sur le site et pourraient présenter un faible risque de dissémination :

Compte tenu de la nature des travaux à réaliser, les dispositions ci-après sont recommandées :

- La zone de chantier devra être balisée et aucun débordement hors emprise ne sera autorisé,
- Lors de la phase chantier, des mesures nécessaires pour préserver les zones semi-naturelles non impactées seront mises en place (bâches étanches, kits anti-pollution, interdiction de déverser ou de rejeter les eaux de chantier dans le cours d'eau...),
- Mise en place d'un dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives),
- En phase d'exploitation, un dispositif adapté de gestion des eaux pluviales sera mis en place.

La mise en place de ces mesures permet d'évaluer le niveau d'impact résiduel jugé **négligeable**.
Aucune mesure de compensation n'est nécessaire.

VI - CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.*

LE PROJET EST-IL SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce d'intérêt communautaire ne sont présents sur la zone d'étude.

Le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur les habitats naturels ou les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000. En effet, aucun de ces milieux ou espèces n'est présent dans ou à proximité du site.

Le respect de la Charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur permettra d'éviter tout impact fortuit.

Cette évaluation préliminaire tient lieu d'évaluation des incidences car elle conclut à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces inscrits au formulaire standard de données du site Natura 2000 concerné.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- **Auprès de l'animateur du site** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- **Auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné** :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »

ANNEXES

Annexe 1 : Zones d'influence du projet

Zone d'influence

Échelle graphique Source : Google

